



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28
Date de la convocation		
25/03/2026		
Date d'affichage		
25/03/2026		

### Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 31 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents** : tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, et BARRIS Vanessa qui ont donné respectivement pouvoir à COLOMES Olivier et FABRE Philippe.

**Absent(s) excusé(s)** : BELLOCQ Aurélien

**Secrétaire de séance** : BOUCLEY Evelyne

N°2026-03-31-08/32

### Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-42 et suivants,  
Vu le Code Général des Impôts,  
Considérant qu'à l'occasion du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les représentants du conseil au sein de la Commission Communale des Impôts Directs,

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DESIGNER 8 membres titulaires, 3 membres suppléants

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vanessa BARRIS</li><li>• Julie COURRIBET</li><li>• Stéphanie LANNUZEL</li><li>• Patrick BECHEFER</li><li>• Philippe FABRE</li><li>• Ramuntxo AROTÇAREN</li><li>• Alain GASTON</li><li>• Sophie HERVE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Xavier DELPUECH</li><li>• Bruno LE COADIC</li><li>• Christelle DUBOS</li></ul>

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 040-214001331-20260331-DELIB08\_32\_26B-DE



A Labenne, le 1<sup>er</sup> avril 2026

La Secrétaire de séance,

  
Evelyne BOUCLEY  


La Maire,

  
Stéphanie CHESSEUX  


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/2026  
Et publication et/ou notification le 22/04/2026